

Proposition d'encart pour les bulletins municipaux des communes

🌿 Embellissons ensemble notre commune ! 🌸

Chacun, à son échelle, peut contribuer à rendre le cadre de vie plus agréable et plus accueillant. Balcons fleuris, jardins soignés, façades végétalisées ou encore trottoirs entretenus, ces gestes simples participent à l'embellissement de notre village et au bien-être de tous. Fleurir et végétaliser, c'est aussi favoriser la biodiversité, accueillir les insectes pollinisateurs et lutter contre les effets de la chaleur en été.

Face au réchauffement climatique, chacun peut adapter son lieu de vie et pour améliorer son confort au quotidien. Planter des arbres pour créer de l'ombre, privilégier des plantes résistantes à la sécheresse, limiter les surfaces imperméables et le minéral ou encore installer des récupérateurs d'eau de pluie sont autant d'actions concrètes et bénéfiques. Ces aménagements permettent de favoriser un environnement plus sain.

En agissant tous dès aujourd'hui, nous contribuons à notre qualité de vie, à notre bien-être et à notre santé, tout en préparant l'avenir. Alors, que vous ayez la main verte ou simplement l'envie de vous lancer, n'hésitez pas à embellir et rafraîchir votre espace ! Ensemble, faisons de notre commune un lieu toujours plus agréable à vivre, végétalisé, fleuri et harmonieux. 🌸

Si la commune fait un concours des maisons fleuries elle peut adapter/ajouter les informations la concernant : demandes d'inscriptions, dates de tournées, achats groupés en début de saison, Osterputz, journée citoyenne, organisation d'un club de bénévoles....

Pour les communes qui ne font pas de concours, pensez à faire la promotion du concours départemental des Maisons Fleuries avec les catégories suivantes proposées à partir de cette année :

Les inscriptions au concours de la mise en valeur végétale des maisons et des jardins peuvent être faites dès le mois de septembre :

- par les communes
- par les particuliers intéressés

- ❖ 1ère catégorie Maison avec jardin
- ❖ 2^e catégorie Maison sans jardin et appartement
- ❖ 3^e catégorie Prestataire en accueil touristique, commerce
- ❖ 4^e catégorie Ferme, corps de ferme, exploitation viticole en activité
- ❖ 5^e catégorie Jardin favorable à la biodiversité (potager, verger, jardin familial ou partagé)
- ❖ 6^e catégorie Parc et jardin (public ou privé) ouvert à la visite

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'ensemble des administrés des communes des deux départements (communes labellisées et non labellisées) – à l'exception des professionnels de l'horticulture et du paysage - peuvent concourir par l'envoi de photos numériques (3 minimum – 5 maximum) auprès d'Alsace Destination Tourisme.

Pour chaque candidat, il convient de prévoir : un visuel de la maison, un visuel de loin débordant légèrement sur les voisins, un visuel de chaque façade visible de la rue, un ou deux gros plans éventuels ainsi que la date à laquelle les photos ont été prises (si possible). Attention à ne pas prendre les photos avec le soleil le plus haut (entre 11H00 et 15H00), la lumière pouvant « écraser » les volumes et les couleurs.